

Communiqué des Maires

13 juillet 2022

1607 H: Audience devant le Conseil Constitutionnel

La Loi de Transformation de la fonction publique avait pour objectif de moderniser et développer la fonction publique. Toutefois, notamment dans son volet dit « des 1607h », elle va à l'inverse de cette volonté.

Sous prétexte d'harmonisation, elle s'attaque gravement au principe consacré par l'article 72 de la Constitution : " dans les conditions prévues par la loi, les collectivités s'administrent librement par des conseils élus ». En niant les spécificités des territoires et en neutralisant le dialogue social, elle fait courir un grand danger aux collectivités territoriales et à la liberté d'administration de celles-ci.

C'est pourquoi, Bonneuil-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine, nous avons obtenu l'étude devant le Conseil constitutionnel d'une question prioritaire de Constitutionnalité le **19** juillet prochain à **9h30**.

A travers cette défense de la libre administration des collectivités, nous alertons sur le danger pesant sur des communes, des départements et des régions asphyxiés par leurs incapacités à recruter. Ne pouvant agir sur les rémunérations ou le temps de travail, elles subiront un marché du travail aléatoire et dépendant de leur situation géographique et historique. Obligées, par manque de personnel, de recourir à des entreprises privées, elles participeront, à leurs corps défendant à l'augmentation des coûts et à la disparition conséquente des services publics gérés en autonomie.

Face à des entreprises libres de gérer leurs personnels et ainsi favorisées dans leurs capacités à recruter, il ne viendrait jamais à l'idée du gouvernement d'imposer un nombre de congés maximum aux entreprises, pourquoi le faire pour les collectivités locales.

C'est pourquoi, nous demandons à la juridiction suprême de garantir le droit des Français d'administrer leurs collectivités librement. De préserver notre liberté d'adaptation et d'administration dont nous assumons les choix devant le peuple souverain.

Soucieux de préserver notre république dans ses services aux populations et dans sa proximité aux habitants, nous défendrons la liberté du peuple français à disposer de collectivités libres et de services publics attractifs devant le Conseil constitutionnel ce mardi 19 juillet.

Pierre BELL-LLOCH

Maire de Vitry-sur-Seine

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire de Fontenay-sous-Bois

Philippe BOUYSSOU

Maire d'Ivry-sur-Seine

Denis ÖZTORUN

Maire de Bonneuil-sur-Marne